
Extension de la TEOM incitative Antenne Sud SYMAT : investissements pour l'habitat collectif et urbain.

Syndicat Mixte de l'Agglomération Tarbaise



115 Rue de l'Adour
65460 Bours

[Voir le site internet](#)



Auteur :

Claire Allonneau
claire.allonneau@symat.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

CONTEXTE

En 2018, le SYMAT a été retenu par l'ADEME pour étendre la tarification incitative à l'ensemble de son territoire soit les 68 nouvelles communes de la Communauté d'Agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées. La présente fiche présente uniquement les investissements réalisés pour l'habitat collectif et le milieu urbain.

La majorité de ces communes possède une forte dominante rurale, avec le cas particulier de la ville de Lourdes (deuxième parc hôtelier français après Paris, 4 millions de visiteurs par an) Grand site Midi Pyrénées en raison de ses pèlerinages mondialement connus. La particularité sur la ville de Lourdes, est d'avoir une haute saison touristique qui s'étale sur une période de 7 mois dans l'année, allant de début avril à fin octobre (et une semaine en février). Une des difficultés majeure sur la ville concerne les professionnels qui ne peuvent pas être équipés de bacs individuels et qui, jusqu'à présent, utilisaient des bacs situés sur des points de regroupement en libre accès.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Pour le déploiement de la TEOMi, mise en place de système permettant la comptabilisation des levées de bacs et des ouvertures des colonnes en ordures ménagères :

- travaux de pose de colonnes avec installation des contrôles d'accès.
- mise en place de contrôles d'accès pour les colonnes ordures ménagères déjà en place, avec double tambours et système d'identification.
- distribution de badges pour les usagers concernés.
- suppression des bacs en libre accès.
- mise en place d'abris bacs : cela concerne le bas de la ville où en plus de ne pas pouvoir mettre des bacs individuels, les travaux de pose de colonnes sont rendus impossibles du fait de réseaux souterrains, aériens et du manque de place.

Résultats quantitatifs

- Equipement en contrôles d'accès de 15 colonnes OM pour l'habitat collectif (OPH et commune d'Aspin-en-

Lavedan)

- Equipement ne contrôle d'accès de 16 colonnes OM pour l'habitat urbain (ville de Lourdes), agrandissement d'un point existant et création de 3 nouveaux points (1 enterrés + 2 aériens)
- Sur la ville de Lourdes : Remplacement des avaloirs de tri en double tambour par des avaloirs en trappe (17 avaloirs).
- Suppression de tous les bacs en libre accès, pour les habitants pouvant être équipés de bacs individuels ou de badges pour aller sur des PAV.
- Pour le bas de la ville, secteur touristique, remplacement de tous les bacs OM en libre accès par des abris bacs équipés de double-tambours et de contrôles d'accès (16 abris bacs pour des bacs 660 Litres).

Résultats qualitatifs

- Responsabilisation des usagers sur leur production des déchets : prise de conscience.
- Augmentation des tonnages du verre.
- Diminution des tonnages en OM.
- Augmentation des tonnages du TRI.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Sur les résidences des bailleurs sociaux, les colonnes ont été équipées de contrôles d'accès. Les badges ont été fournis au bailleur qui les a distribués à tous ses locataires. Les badges sont rentrés dans le logiciel pour être activés par le SYMAT.

Le SYMAT a réalisé les travaux pour la mise en place des nouveaux points en colonnes. Il les équipe ensuite avec les contrôles d'accès.

Les badges sont distribués par les services du SYMAT lors des permanences TEOMi, dans les communes, à l'Antenne du SYMAT de Lourdes ou en porte à porte, lors des repasses terrain.

Le SYMAT communique sur la mise en service des contrôles d'accès avec mise en place d'une affiche sur les avaloirs des OM et une date butoir, pour obliger les derniers usagers à se manifester auprès du service et récupérer les badges.

Planning

```
[[{"fid":"36212","view_mode":"default","fields":{"format":"default","field_file_image_alt_text[und][0][value]:false,"field_file_image_title_text[und][0][value]:false},"type":"media","field_deltas":{"1":{"format":"default","field_file_image_alt_text[und][0][value]:false,"field_file_image_title_text[und][0][value]:false}},"attributes":{"class":"media-element file-default","data-delta":"1"}}]]
```

Moyens humains

Une équipe dédiée au déploiement de la TI sur l'Antenne, la responsable de l'Antenne en mission transversale (dont le suivi des travaux).

L'équipe TI est constituée d'une personne titulaire et de 3 agents contractuels (puis seulement 1) + 1 pour les professionnels. Au fur et à mesure du déploiement, l'équipe a diminué en fonction des nécessités. Les agents sont chargés de tout le déploiement auprès des usagers et de réaliser les permanences dans les communes concernées : 65 nouvelles communes intégrées au SYMAT pour 44 000 habitants.

Le montage des contrôles d'accès et le suivi des pannes ou la maintenance sont assurés par la responsable technique avec un agent de terrain.

Moyens financiers

- système de contrôle d'accès (boîtier complet + batterie) : 840 € HT
- kit d'adaptation en fonction de la marque de la colonne : 65 à 150 € HT
- badges 2 par foyer (à l'unité - à partir de 6000) : 2 € - 1,60 € HT
- abonnement transfert de données par boîtier : 6 € HT / mois
- investissement colonne semi-enterrées OM (sans les travaux) : 4 200 € HT
- investissement colonne enterrée (sans les travaux) : 5 900 € HT
- remplacement un avaloir de tri (sans la pose) : 1 200 € HT
- ...

Moyens techniques

- Montage des contrôles d'accès : formation + matériel.
- Outils informatiques + logiciels pour le déploiement de la TEOMi et la comptabilisation.

- Salles communales pour les permanences TEOMi dans chaque commune.
- Véhicule et bureaux.

Partenaires mobilisés

ADEME + Département 65 + Région Occitanie.

OPH : bailleur social équipé de colonnes et contrôles d'accès sur la ville de Lourdes.

Les services de la ville de Lourdes : propreté, police municipale, transition écologique.

Les communes ; L'Agglomération TLP.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

- Une communication tout au long du déploiement ; une communication répétée régulièrement : EchoSYMAT publications trimestrielles ; articles de presse ; flyers TEOMi ; courriers.
- Des permanences dans les communes au plus près des habitants ; une équipe formée, à l'écoute et pédagogue.
- Une implication des communes et des élus.
- Un travail collaboratif avec les services propretés et la police municipale.
- Msie en place de caméras et d'un garde champêtre par la ville de Lourdes.
- Une bonne compréhension des usagers avec diminution du nombre de sortie des bacs, donc diminution des tonnages et de la fréquence de collecte.
- Extension des consignes de tri en même temps que le déploiement de la TI.
- Vente de composteurs et installation de composteurs collectifs, comme solution de réduction des OM.
- La mise en service des contrôles d'accès en même temps que le changement du mode de collecte en colonnes : pas d'incivilités.

Difficultés rencontrées

- impossibilité de faire des permanences lors des périodes COVID : rassemblements interdits ; remplacement par du terrain beaucoup plus chronophage.
- de gros retards dans la livraison des produits par les fournisseurs : colonnes enterrées, semi-enterrées, aériennes et les abris bacs.
- un décalage des comptabilisations au réel.
- des usagers "tricheurs" qui n'utilisent pas leurs bacs mais utilisent les bacs ou les colonnes non encore équipés de contrôles d'accès.
- des incivilités sur la ville de Lourdes ? (à voir une fois le déploiement terminé ; les colonnes étaient déjà en place avant les contrôles d'accès et certains points font déjà l'objet de dépôts à côté)

Recommandations éventuelles

- travailler en collaboration avec les services des communes concernés : propreté, police municipale.
- une bonne sensibilisation des usagers avec des solutions de tri et de compostage pour réduire les OM.
- des permanences au plus près des usagers.
- un portage politique fort des élus du SYMAT et des communes ayant eu une modification de collecte.

Mots clés

COLLECTE DES DECHETS | POINT D'APPORT VOLONTAIRE | CONTENEUR | COLLECTIVITES LOCALES | TARIFICATION INCITATIVE | INVESTISSEMENT | OPERATION PILOTE | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Dernière actualisation

Septembre 2022

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Sandrine CARBALLE

sandrine.carballes@ademe.fr

Direction régionale Occitanie